

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Mars 2020 - RAAE n° 30 du 11 mars 2020
publié le 11 mars 2020

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél.01 34 20 95 80
Fax 01 77 63 60 11
mél: courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise: www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Arrêté n° 2020-15806 du 9 mars 2020 portant création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France 001

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures, de la Direction des Affaires Médicales (Personnel Médical) – Document MEA .MGI.M006/ 8- Date d'application 2 mars 2020 015



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle espaces naturelles et biodiversité

**ARRETE n° 2020-15806 – portant création d'une zone agricole protégée (ZAP)
sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 112-2 et R. 112-1-4 à R. 112-1-10 relatifs aux zones agricoles protégées ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 126-1 et R. 126-1 relatifs aux servitudes d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-8 et suivants concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 mai 2019 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU la demande de création d'une zone agricole protégée par délibérations des communes de Gonesse et de Roissy-en-France en date du 24 juin 2019 ;

VU les avis favorables de la chambre d'agriculture de région Île-de-France en date du 13 septembre 2019 et de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) du Val-d'Oise en date du 17 septembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°15 567 du 25 octobre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la création d'une zone agricole protégée sur les communes de Roissy-en-France et Gonesse ;

VU le dossier d'enquête publique comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation du périmètre de la zone d'une échelle telle que chaque parcelle soit clairement identifiable.

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 16 janvier 2020 ;

VU la délibération de la commune de Gonesse en date du 14 février 2020 et la délibération de la commune de Roissy-en-France en date du 24 février 2020 approuvant le périmètre de la ZAP ;

CONSIDÉRANT que la création d'une zone agricole protégée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France contribue à :

- préserver la qualité et le potentiel agricole de terres parmi les plus fertiles d'Ile-de-France,
- sauvegarder à long terme l'activité agricole en instaurant des limites claires à toute nouvelle urbanisation, dans un contexte de pression foncière élevée, notamment du fait de la proximité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle,
- préserver le cadre de vie et l'environnement.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Une zone agricole protégée est créée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France, selon le plan de délimitation et l'état parcellaire joints en annexes du présent arrêté.

Article 2 : Les délimitations de la zone agricole protégée seront annexées au plan local d'urbanisme des communes de Gonesse et Roissy-en-France, dans les conditions prévues par l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme relatif aux servitudes d'utilité publique, dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché un mois en mairie de Gonesse et de Roissy-en-France et sera publié au recueil des actes administratifs de l'État. Mention en est, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir la gazette du Val-d'Oise et le Parisien, ainsi que sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

L'arrêté et le plan de délimitation sont tenus à la disposition du public à la direction départementale du Val-d'Oise et en mairies de Gonesse et de Roissy-en-France.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble de ces formalités. Pour l'application du présent alinéa, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

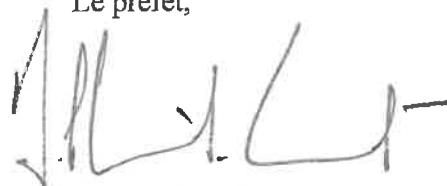
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil – B322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « télécours citoyens » (informations et accès aux services disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et les maires de Gonesse et de Roissy-en-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et affiché 1 mois dans les communes par le soin des mairies.

Fait à Cergy-Pontoise, le **09 MARS 2020**

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN

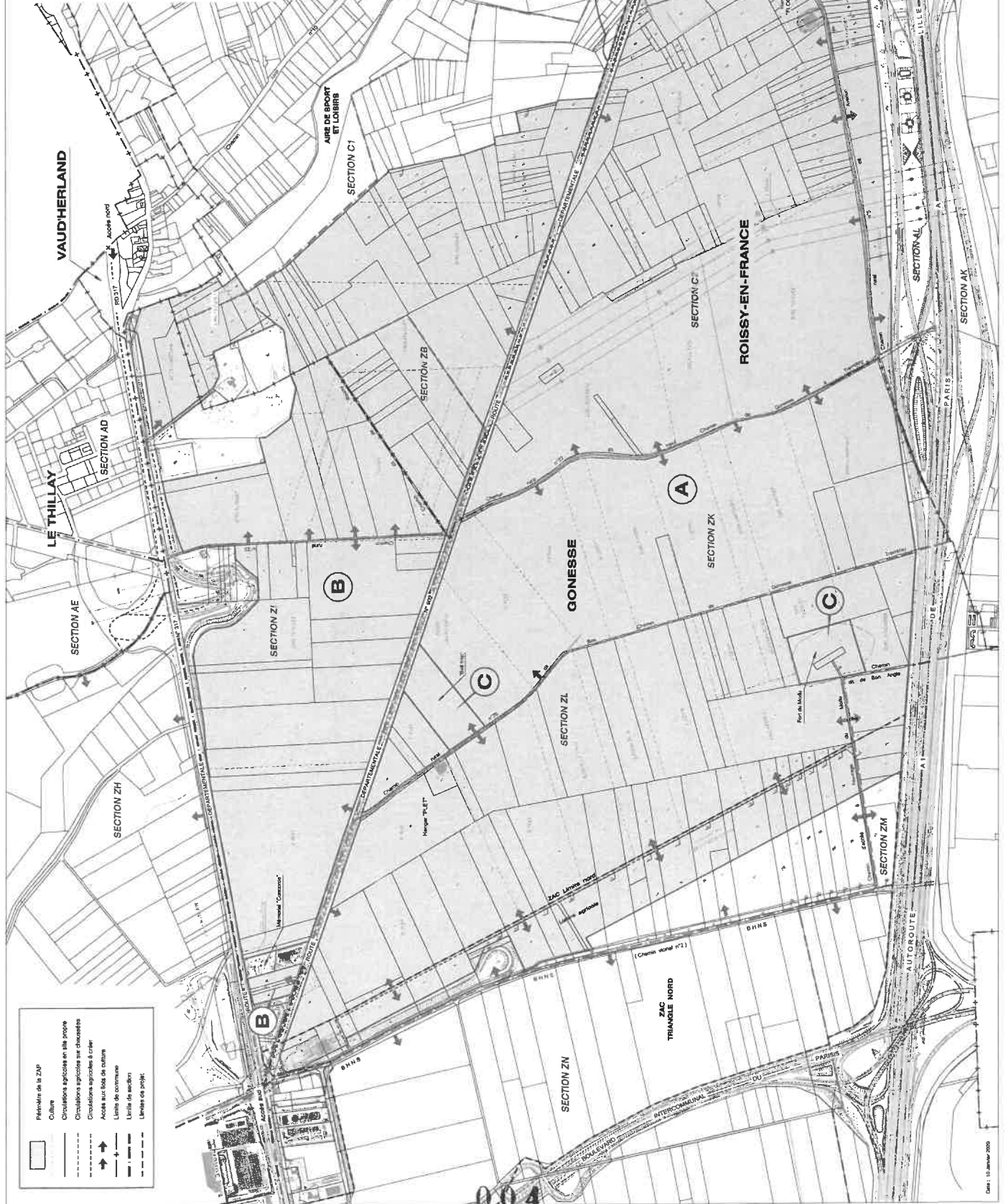
**ARRETE n°2020-15806 – portant création d'une zone agricole protégée (ZAP)
sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France**

ZONE AGRICOLE PROTEGEE
Sur les communes de GONESSE et ROISSY-EN-FRANCE

Plan de délimitation

PROPOSITION n°5

A	TRIANGLE SUD-EST	277,73 ha
B	TRIANGLE NORD-OUEST	122,47 ha
TOTAL	Non-aspléments	400,20 ha
C	Suppléments	5,24 ha
TOTAL		405,44 ha



Périmètre de la ZAP
 Culture
 Circulations agricoles en site propre
 Circulations agricoles sur chaussées
 Conditions agricoles à créer
 Accès aux lots de culture
 Ligne de commune
 Ligne de section
 Lignes de projet

Jacques BATESTINI
Consultant Foncier
9, rue Jean Jaurès
77200
JACQUES.BATESTINI@orange.fr
06.84.49.71.30

**GRAND PARIS
AMENAGEMENT**

**Commune de GONESSE
et de
ROISSY EN FRANCE**

ZONE AGRICOLE PROTEGEE

**ETAT PARCELLAIRE
Annexé au plan de délimitation du 10.01.2020**

SUPERFICIES :

SECTEUR A : 277 ha 73 ares

SECTEUR B : 122 ha 47 ares

Total : 400 ha 20 ares

SECTEURS C (non compris ci-dessus) :
5 ha 24 ares

Janvier

2020

Jacques BATESTINI

Consultant

à Dammartin en Goële, 9 rue Saint Jean
06.24.49.71.30 – jacques.batestini@wanadoo.fr

S ^{ection}	N°	p/t	Lieu-dit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		

SECTEUR A (hors enclaves "C")

Commune de GONESSE						
ZK	3	t	Pointe aux Malades	00.36.50	Terre	LEMOINE Indivision
ZK	17	t	Pointe aux Malades	00.82.50	Terre	BONCOUR Jean-Marie
ZK	31	t	La Butte aux Bergers	01.33.00	Lande	DELAMAISON-DEPREZ
ZK	38	t	La Butte aux Bergers	05.43.53	Terre	DERNIS Indivision
ZK	46	t	Pointe aux Malades	01.16.50	Terre	SNC ROISSY GONESSE
ZK	47	p	La Butte aux Bergers	55.88.93	Terre	SNC ROISSY GONESSE
ZL	1	t	Le Morlu	02.35.00	Terre	MENUSET Gérard
ZL	2	t	Le Morlu	03.48.90	Terre	PLET Indivision
ZL	3	t	Le Morlu	05.77.00	Terre	PLET Indivision
ZL	4	t	Le Morlu	02.99.00	Terre	BLONDEEL Indivision
ZL	5	t	Le Morlu	05.98.00	Terre	ETAT
ZL	6	t	Le Morlu	01.94.80	Terre	MENUSET Gérard
ZL	7	t	Le Morlu	01.14.20	Terre	FLOQUET André
ZL	8	t	Le Morlu	00.37.00	Terre	GARNIER Anne Marie
ZL	9	t	Le Morlu	01.05.40	Terre	GERIN Isabelle
ZL	10	t	Le Morlu	02.60.00	Terre	ETAT
ZL	16	p	Le Morlu	01.73.10	Terre	PLANSON Marie Rose
ZL	19	t	Le Morlu	06.53.00	Terre	SOULLIE Indivision
ZL	33	t	La Mare	00.56.20	Terre	COURTIER Brigitte
ZL	41	t	La Mare	01.17.70	Terre	ANTAR PETROLE
ZL	42	p	La Mare	00.17.30	Sol	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	43	p	La Mare	00.35.34	Sol	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	45	p	Le Morlu	00.16.28	Sol	Commune
ZL	57	t	La mare	04.10.50	Terre	E.P.A. Plaine de France
ZL	64	t	Le Morlu	01.31.50	Terre	GERIN Isabelle
ZL	66	t	Le Morlu	00.37.51	Terre	MAHOUDEAU Indivision
ZL	80	t	La Mare	00.21.40	Sol	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	83	p	La Mare	00.06.50	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	86	t	La Mare	05.85.00	Terre	PLET Indivision
ZL	87	t	La Mare	00.50.00	Terre	PLET Dominique
ZL	97	t	Le Morlu	00.94.60	Terre	SOULLIE Indivision
ZL	98	t	Le Morlu	03.64.00	Terre	BOULANDET Martine
ZL	113	p	La Mare	00.71.25	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	115	t	La Mare	02.57.00	Terre	MONMIREL Indivision
ZL	116	t	La Mare	00.61.90	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	117	t	La Mare	02.43.72	Terre	MONMIREL Indivision
ZL	118	t	La Mare	00.59.28	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	119	t	La Mare	00.29.12	Terre	MONMIREL Indivision
ZL	120	t	La Mare	01.12.23	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	121	t	Le Morlu	01 85 56	Terre	MONMIREL Indivision

S ^{ection}	N°	p/t	Lieudit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
ZL	123	t	Le Morlu	00 10 16	Terre	LEROY Indivision
ZL	125	t	Le Morlu	00 75 66	Terre	FREMIN Indivision
ZL	129	t	La Mare	02 53 18	Terre	PROIX Françoise
ZL	131	t	Le Morlu	01 28 52	Terre	PLET Dominique
ZL	134	t	Le Morlu	00 07 03	Terre	ETAT
ZL	136	t	Le Morlu	01 19 48	Terre	ETAT
ZL	137	t	La Mare	00 63 92	Terre	MARBOT TERRISSE Ind.
ZL	138	t	La Mare	00 22 93	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	139	t	Le Morlu	04 50 11	Terre	E.P.A. Plaine de France
ZL	141	t	Le Morlu	01 38 14	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	143	t	La Mare	03.50.27	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	151	t	Le Morlu	00.94.52	Terre	E.P.A. Plaine de France
ZL	153	t	Le Morlu	00.31.72	Terre	E.P.A. Plaine de France
ZL	155	t	Le Morlu	01.52.84	Terre	COSSON Louise
ZL	159	t	Le Morlu	00.21.72	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	165	t	Le Morlu	00.17.56	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	168	t	Le Morlu	00.13.28	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	170	p	La Mare	00.06.27	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	174	p	Le Morlu	00.22.20	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	244	t	La Mare	00.10.18	Sol	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	245	t	La Mare	00.15.72	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	246	t	Le Morlu	00.02.94	Sol	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	247	p	Le Morlu	00.44.25	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	248	t	Le Morlu	00.03.01	Sol	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	249	p	Le Morlu	00.45.82	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	250	t	Le Morlu	00.02.90	Sol	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	251	p	Le Morlu	00.44.56	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZL	252	t	Le Morlu	00.07.25	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	253	p	Le Morlu	01.06.67	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	254	t	Le Morlu	00.03.16	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	255	t	Le Morlu	00.47.61	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	257	t	Le Morlu	00.03.46	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	258	p	Le Morlu	00.51.31	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	259	t	La Mare	00.07.15	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	260	t	La Mare	01.08.04	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	261	t	Le Morlu	00.08.14	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	262	p	Le Morlu	00.99.43	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	263	t	Le Morlu	00.06.94	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	264	t	Le Morlu	00.83.72	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	266	t	Le Morlu	00.10.21	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	267	p	Le Morlu	00.30.59	Terre	Etablissement Public Foncier IDF

S ^{ection}	N°	p/t	Lieu dit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
ZL	268	t	Le Morlu	01.18.71	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	269	t	Le Morlu	00.24.71	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	270	t	Le Morlu	00.40.89	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	271	p	Le Morlu	01.11.95	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	272	t	Le Morlu	00.03.91	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	273	t	Le Morlu	00.64.51	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	274	t	Le Morlu	00.29.47	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	275	p	Le Morlu	00.32.72	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	276	t	Le Morlu	00.03.66	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	277	t	Le Morlu	00.54.93	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	279	t	Le Morlu	00.07.94	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZL	280	p	Le Morlu	01.18.97	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZM	115	p	Fond de Bon Angle	00.15.05	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZM	119	p	Fond de Bon Angle	00.66.00	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZM	127	t	Fond de Bon Angle	02.44.18	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZM	453	t	Fond de Bon Angle	00.09.40	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
ZM	454	t	Fond de Bon Angle	00.90.08	Terre	Etablissement Public Foncier IDF
Commune de ROISSY en FRANCE						
AL	34	t	Avenue de Paris	00.78.85	Terre	DERNIS Jacqueline
AL	36	t	Avenue de Paris	00.14.14	Terre	GERIN Isabelle
AL	37	t	Avenue de Paris	00.16.40	Terre	PAPILLON Madeleine
AL	38	t	Avenue de Paris	00.16.20	Terre	DERIEUX Agnès
AL	139	t	Avenue de Paris	00.30.30	Terre	GERIN Isabelle
AL	150	t	Avenue de Paris	00.67.15	Terre	BOISSEAU Indivision
AL	155	t	Avenue de Paris	00.07.35	Terre	GERIN Isabelle
AL	157	t	Avenue de Paris	00.61.27	Terre	GERIN Isabelle
AL	159	t	Avenue de Paris	00.07.08	Terre	DE GORGUETTE D'ARGOEUVES Ind.
AL	161	t	Avenue de Paris	01.71.76	Terre	TABUTEAU Bernadette
AL	175	t	Avenue de Paris	00.04.39	Terre	DERNIS Jacqueline
AL	178	t	Avenue de Paris	00.14.02	Terre	GARNIER Anne Marie
AL	179	t	Avenue de Paris	00.48.76	Terre	GARNIER Anne Marie
AL	181	t	Avenue de Paris	00.05.43	Terre	DERIEUX Agnès
AL	183	t	Avenue de Paris	00.16.93	Terre	PIOT Indivision
AL	185	t	Avenue de Paris	00.23.09	Terre	HAMEL Georges
AL	187	t	Avenue de Paris	00.14.67	Terre	DERNIS Jacqueline
AL	189	t	Avenue de Paris	00.13.99	Terre	GERIN Isabelle
AL	191	t	Avenue de Paris	00.29.44	Terre	CUYPERS indivision
AL	193	t	Avenue de Paris	00.14.54	Terre	DERNIS Jacqueline
AL	199	t	Avenue de Paris	00.23.28	Terre	De TOURNEMIRE Marie
AL	210	t	Avenue de Paris	00.16.27	Terre	BOISSEAU Vincent
AL	222	t	Avenue de Paris	00.23.85	Terre	SNC ROISSY GONESSE

S ^{ection}	N°	p/t	Lieu dit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
AL	223	t	Avenue de Paris	01.22.39	Terre	SNC ROISSY GONESSE
AL	224	t	Avenue de Paris	01.79.71	Terre	SNC ROISSY GONESSE
C	562	t	Pointe Touperon	00.15.35	Terre	GERIN Isabelle
C	566	t	Sous le Noyer de Frécul	00.35.88	Terre	GERIN Isabelle
C	567	t	Buisson de Paris	00.91.74	Terre	GERIN Isabelle
C	577	t	Sous le Noyer de Frécul	00.23.10	Terre	De TOURNEMIRE Marie
C	606	t	Buisson de Paris	02.73.91	Terre	GERIN Isabelle
C	607	t	Buisson de Paris	00.88.00	Terre	BOISSEAU Vincent
C	608	t	Buisson de Paris	00.41.40	Terre	Hopital de Gonesse
C	609	t	Buisson de Paris	01.60.80	Terre	GERIN Isabelle
C	610	t	Buisson de Paris	00.32.50	Terre	GERIN Isabelle
C	611	t	Buisson de Paris	00.35.60	Terre	BOISSEAU Indivision
C	612	t	Buisson de Paris	00.11.61	Terre	OMONT Jacqueline
C	613	t	Buisson de Paris	01.36.90	Terre	GERIN Isabelle
C	614	t	Buisson de Paris	00.08.83	Terre	DE GORQUETTE D'ARGOEUVES Ind.
C	615	t	Buisson de Paris	00.09.69	Terre	BOISSEAU Vincent
C	616	t	Buisson de Paris	00.71.25	Terre	BOISSEAU Vincent
C	617	t	Buisson de Paris	00.78.50	Terre	CAMUS Denis
C	618	t	Buisson de Paris	00.72.80	Terre	OMONT Jacqueline
C	619	t	Buisson de Paris	00.62.30	Terre	GERIN Isabelle
C	620	t	Buisson de Paris	02.01.95	Terre	GARNIER Anne Marie
C	621	t	Buisson de Paris	00.62.80	Terre	BOISSEAU Indivision
C	622	t	Buisson de Paris	00.42.85	Terre	BOISSEAU Vincent
C	623	t	Buisson de Paris	00.16.95	Terre	BOISSEAU Indivision
C	624	t	Buisson de Paris	02.70.95	Terre	GERIN Isabelle
C	625	t	Buisson de Paris	01.00.00	Terre	PIOT Indivision
C	626	t	Buisson de Paris	01.32.30	Terre	GERIN Isabelle
C	627	t	Buisson de Paris	00.85.20	Terre	TORRIS Indivision
C	628	t	Buisson de Paris	01.05.10	Terre	PIOT Indivision
C	629	t	Buisson de Paris	01.64.40	Terre	PIOT Bernard
C	630	t	Buisson de Paris	00.76.40	Terre	FROTIEE Indivision
C	631	t	Buisson de Paris	00.40.80	Terre	FROTIEE Indivision
C	632	t	Buisson de Paris	00.26.60	Terre	BOISSEAU Vincent
C	633	t	Buisson de Paris	00.27.40	Terre	GARNIER Anne Marie
C	634	t	Buisson de Paris	00.30.80	Terre	GARNIER Anne Marie
C	635	t	Buisson de Paris	00.62.80	Terre	GERIN Isabelle
C	636	t	Buisson de Paris	00.56.60	Terre	FROTIEE Indivision
C	637	t	Buisson de Paris	00.82.60	Terre	CAMUS Jean-François
C	638	t	Buisson de Paris	00.28.55	Terre	GERIN Isabelle
C	639	t	Buisson de Paris	00.27.50	Terre	GERIN Isabelle
C	640	t	Buisson de Paris	00.29.90	Terre	PIOT Indivision

S ^{ection}	N°	p/t	Lieudit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
C	641	t	Buisson de Paris	00.59.25	Terre	OMONT Yves
C	642	t	Buisson de Paris	00.29.45	Terre	GERIN Isabelle
C	643	t	Buisson de Paris	00.29.35	Terre	GROS Indivision
C	644	t	Buisson de Paris	01.32.60	Terre	GERIN Isabelle
C	645	t	Buisson de Paris	00.72.10	Terre	BOISSEAU et Fils
C	646	t	Buisson de Paris	00.16.50	Terre	BOISSEAU Vincent
C	647	t	Buisson de Paris	00.34.80	Terre	FROTIEE Indivision
C	648	t	Buisson de Paris	00.68.65	Terre	GERIN Isabelle
C	649	t	Buisson de Paris	00.13.50	Terre	BOISSEAU Indivision
C	650	t	Buisson de Paris	00.70.60	Terre	BOISSEAU Vincent
C	651	t	Buisson de Paris	01.03.45	Terre	BOISSEAU Vincent
C	653	t	Pièce Madame	00.08.75	Terre	De TOURNEMIRE Marie
C	654	t	Pièce Madame	00.14.25	Terre	BOISSEAU Vincent
C	655	t	Pièce Madame	00.10.40	Terre	PARENT Indivision
C	656	t	Pièce Madame	00.05.10	Terre	DEBERDT Indivision
C	657	t	Pièce Madame	00.17.15	Terre	HAMEL Pascal
C	658	t	Pièce Madame	00.71.45	Terre	BOISSEAU Vincent
C	659	t	Pièce Madame	00.20.25	Terre	Sté DUBOIS
C	660	t	Pièce Madame	01.42.75	Terre	VAESSEN Hervé
C	661	t	Pièce Madame	00.20.30	Terre	LEROY Indivision
C	662	t	Pièce Madame	00.10.25	Terre	DANIEL Indivision
C	663	t	Pièce Madame	00.12.90	Terre	BAUDENON de LAMAZE Pauline
C	664	t	Pièce Madame	00.33.76	Verger	VAESSEN Hervé
C	665	t	Pièce Madame	00.16.74	Verger	VAESSEN Hervé
C	666	t	Pièce Madame	00.06.20	Terre	TABUTEAU Indivision
C	667	t	Pièce Madame	00.07.42	Terre	TAVEAU Achille
C	668	t	Pièce Madame	00.34.00	Verger	VAESSEN Hervé
C	669	t	Pièce Madame	00.32.10	Terre	BOISSEAU et Fils
C	670	t	Pièce Madame	00.33.33	Terre	DE GORGUETTE D'ARGOEUVES Ind.
C	673	t	Pièce Madame	01.45.08	Terre	BOISSEAU Vincent
C	674	t	Voierie de paris	00.56.85	Terre	Commune
C	675	t	Voierie de paris	00.30.15	Terre	Commune
C	676	t	Voierie de paris	00.27.25	Terre	Commune
C	677	t	Voierie de paris	00.29.45	Terre	GERIN Isabelle
C	678	t	Voierie de paris	00.30.50	Terre	GERIN Isabelle
C	679	t	Voierie de paris	00.28.90	Terre	BAHIN Bruno et Thierry
C	680	t	Voierie de paris	00.37.60	Terre	ESCHARD Indivision
C	681	t	Voierie de Paris	00.37.05	Terre	GERIN Isabelle
C	730	t	Pointe Touperon	00.60.12	Terre	DECHANDON Jacques
C	1109	t	Haut de Frécul	00.21.54	Terre	GERIN Isabelle
C	1111	t	Haut de Frécul	00.19.69	Terre	GERIN Isabelle

Section	N°	p/t	Lieu-dit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
C	1112	t	Haut de Frécul	00.50.37	Terre	GERIN Isabelle
C	1122	t	Voierie de Paris	01.21.99	Terre	GARNIER Anne Marie
C	1124	t	Pièce Madame	00.32.88	Terre	GERIN Isabelle
C	1126	t	Voierie de Paris	00.08.63	Terre	Commune
C	1128	t	Voierie de Paris	00.33.65	Terre	DROUVROY Béatrice
C	1133	t	Pièce Madame	00.51.58	Terre	BOISSEAU Vincent
C	1134	t	Pièce Madame	00.57.18	Terre	Sté DUBOIS
C	1230	t	La Croix Marthe	45.89.12	Terre	SNC ROISSY GONESSE
Chemin Ruraux						
Chemin dit de Bon Angle				00.11.90		Commune de Gonesse
C.R. n°26 dit bas de Gonesse à à Tremblay				01.25.50		Commune de Gonesse
C.R. n°26 dit haut de Gonesse à à Tremblay				01.19.05		Communes de Roissy
C.R. n°5 dit Avenue de Paris				01.56.00		Communes Roissy en France
TOTAL Secteur A				277.73.15		

SECTEUR B

Commune de GONESSE						
ZI	2	t	La table ronde	00.10.45	Terre	FROMNTEAU Succ.
ZI	6	t	La table ronde	00.21.55	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZI	7	t	La table ronde	00.88.00	Terre	MENUSET Gérard
ZI	8	t	La table ronde	11.55.80	Terre	PLET Indivision
ZI	9	t	La table ronde	01.60.00	Terre	PLET Dominique
ZI	12	t	La table ronde	02.08.65	Terre	MARBOT TERRISSE Ind.
ZI	17	t	La table ronde	00.49.00	Terre	FROTIEE Indivision
ZI	18	t	La table ronde	00.59.20	Terre	PIOT Bernard
ZI	19	t	La table ronde	06.00.95	Terre	LOHEAC Ind
ZI	20	t	La table ronde	00.47.20	Terre	FOSSIEZ Indivision
ZI	21	t	La table ronde	00.06.50	Terre	CUYPERS indivision
ZI	22	t	La table ronde	01.03.40	Terre	BLONDEEL Indivision
ZI	23	t	La table ronde	00.47.15	Terre	MEUNIER ind
ZI	37	t	Le Bercival	03.14.00	Terre	MOESCH ind
ZI	39	t	Le Bercival	01.63.50	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZI	40	t	Le Bercival	01.77.00	Terre	GARNIER Anne Marie
ZI	42	t	Le Bercival	01.22.70	Terre	EARL FLOQUET
ZI	43	t	La Patte d'Oie	02.18.80	Terre	MENUSET Gérard
ZI	48	t	La table ronde	01.75.25	Terre	MAHOUDEAU Indivision
ZI	49	t	La table ronde	01.75.25	Terre	MAHOUDEAU Indivision
ZI	51	t	Le Bercival	03.14.10	Terre	FLOQUET Indivision
ZI	52	t	Le Bercival	00.59.30	Terre	MENUSET Gérard
ZI	66	t	La table ronde	00.10.28	Terre	CHADEFaux indivision

S ^{ection}	N°	p/t	Lieudit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
ZI	68	t	La table ronde	00.41.75	Terre	CHADEFAUX indivision
ZI	71	t	Le Bercival	01.66.25	Terre	DANIEL Indivision
ZI	83	t	La table ronde	00.30.40	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
ZI	85	t	La table ronde	03.32.25	Terre	CHATELAIN Indivision
ZI	87	t	La table ronde	05.34.83	Terre	ASSISTANCE PUBLIQUE
ZI	89	t	La table ronde	02.95.35	Terre	G.A. PYB BOISSEAU
ZI	91	t	La table ronde	00.66.62	Terre	G.A. PYB BOISSEAU
ZI	93	t	La table ronde	04.24.12	Terre	SILIE Indivision
ZI	95	t	La table ronde	00.39.99	Terre	LAVERNE Indivision
ZI	97	t	Le Bercival	04.85.10	Terre	MENUSET Gérard
ZI	99	t	Le Bercival	00.88.96	Terre	BLONDEEL Indivision
ZI	109	t	Le Bercival	00.78.91	Terre	SAINTE BEUVE Indivision
ZI	111	t	Le Bercival	01.22.06	Terre	DANIEL Indivision
Commune de ROISSY en FRANCE						
C	389	t	Bois de Vaud'herland	00.24.20	Terre	C.A.R.P.F.
C	390	t	Bois de Vaud'herland	00.29.45	Terre	GARNIER Anne Marie
C	391	t	Bois de Vaud'herland	00.31.85	Terre	DANIEL Indivision
C	396	p	Bois de Vaud'herland	00.63.19	Terre	C.A.R.P.F.
C	398	t	Petit Chemin de Gonesse	00.88.80	Terre	GARNIER Anne Marie
C	399	t	Petit Chemin de Gonesse	00.20.70	Terre	MENUSET Gérard
C	400	t	Petit Chemin de Gonesse	00.60.20	Terre	DERNIS Jacqueline
C	401	t	Petit Chemin de Gonesse	00.55.00	Terre	MARIANI Jeanne
C	402	t	Petit Chemin de Gonesse	00.43.65	Terre	GARNIER Anne Marie
C	403	t	Petit Chemin de Gonesse	00.71.90	Terre	Hopital de Gonesse
C	404	t	Petit Chemin de Gonesse	00.39.00	Terre	DERNIS Jacqueline
C	405	t	Petit Chemin de Gonesse	00.32.75	Terre	SAINTE BEUVE Indivision
C	406	t	Petit Chemin de Gonesse	00.47.70	Terre	GARNIER Anne Marie
C	407	t	Petit Chemin de Gonesse	00.10.35	Terre	DERNIS Jacqueline
C	408	t	Petit Chemin de Gonesse	01.22.00	Terre	BLONDEEL Indivision
C	409	t	Petit Chemin de Gonesse	00.84.00	Terre	SAINTE BEUVE Indivision
C	410	t	Petit Chemin de Gonesse	00.52.77	Terre	GARNIER Anne Marie
C	411	t	Petit Chemin de Gonesse	02.12.43	Terre	LEROY Indivision
C	412	t	Petit Chemin de Gonesse	04.86.80	Terre	GARNIER Anne Marie
C	413	t	Petit Chemin de Gonesse	02.24.95	Terre	Hopital de Gonesse
C	414	t	Petit Chemin de Gonesse	00.41.90	Terre	MAHOUDEAU Indivision
C	415	t	Petit Chemin de Gonesse	00.35.95	Terre	GARNIER Anne Marie
C	416	t	Petit Chemin de Gonesse	00.15.85	Terre	GARNIER Anne Marie
C	417	t	Petit Chemin de Gonesse	00.19.90	Terre	VIALATTE Indivision
C	418	t	Petit Chemin de Gonesse	00.61.02	Terre	BOISSEAU Vincent
C	419	t	Petit Chemin de Gonesse	00.73.10		MARIANI Jeanne
C	420	t	Petit Chemin de Gonesse	00.55.70	Terre	DE GORQUETTE D'ARGOEUVES Ind.

S ^{ection}	N°	p/t	Lieudit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
C	421	t	Petit Chemin de Gonesse	00.16.70	Terre	DERNIS Jacqueline
C	422	t	Petit Chemin de Gonesse	00.75.06	Terre	BOISSEAU Vincent
C	423	t	Petit Chemin de Gonesse	00.22.17	Terre	BLONDEEL Jacques
C	424	t	Petit Chemin de Gonesse	00.40.30	Terre	DANIEL Indivision
C	425	t	Petit Chemin de Gonesse	00.37.45	Terre	DANIEL Indivision
C	447	t	Le Petit Noyer	01.02.77	Terre	LEROY Indivision
C	448	t	Le Petit Noyer	00.36.42	Terre	DERNIS Jacqueline
C	449	t	Le Petit Noyer	00.52.65	Terre	TETARD Monique
C	450	t	Le Petit Noyer	00.58.91	Terre	BOISSEAU Vincent
C	451	t	Haut Hubert	00.61.90	Terre	GERIN Isabelle
C	452	t	Haut Hubert	00.26.05	Terre	BOISSEAU Indivision
C	453	t	Haut Hubert	00.19.20	Terre	TORRIS Indivision
C	454	t	Haut Hubert	00.73.70	Terre	BOISSEAU Vincent
C	455	t	Haut Hubert	00.14.56	Terre	SAINTE BEUVE Indivision
C	456	t	Haut Hubert	00.53.96	Terre	GARNIER Anne Marie
C	457	t	Haut Hubert	00.62.47	Terre	Hopital de Gonesse
C	459	t	Haut Hubert	00.26.90	Terre	GERIN Isabelle
C	460	t	Haut Hubert	00.14.75	Terre	TABUTEAU Bernadette
C	461	t	Haut Hubert	00.22.60	Terre	GERIN Isabelle
C	462	t	Haut Hubert	00.39.60	Terre	TABUTEAU Bernadette
C	463	t	Haut Hubert	00.55.35	Terre	LAVERNE Indivision
C	466	t	Haut Hubert	00.06.35	Terre	GRAND PARIS AMENAGEMENT
C	467	t	Haut Hubert	00.51.30	Terre	GARNIER indivision
C	468	t	Haut Hubert	01.20.00	Terre	LAVERNE Indivision
C	469	t	Haut Hubert	00.25.35	Terre	DE GORQUETTE D'ARGOEUVES Ind.
C	719	t	Le Petit Noyer	00.11.40	Terre	DANIEL Indivision
C	721	t	Petit Chemin de Gonesse	00.04.80	Terre	DANIEL Indivision
C	727	t	Le Petit Noyer	04.87.49	Terre	DERNIS Jacqueline
C	732	t	Haut Hubert	00.29.25	Terre	GARNIER Anne Marie
C	733	t	Petit Chemin de Gonesse	00.45.10	Terre	NAZE Béatrice
C	734	t	Petit Chemin de Gonesse	00.24.80	Terre	NAZE Béatrice
C	781	t	Bois de Vaud'herland	00.28.87	Terre	DANIEL Indivision
C	784	t	Bois de Vaud'herland	00.51.65	Terre	DANIEL Indivision
C	787	t	Bois de Vaud'herland	00.00.24	Terre	DANIEL Indivision
C	789	t	Bois de Vaud'herland	00.95.85	Terre	DANIEL Indivision
C	791	t	Bois de Vaud'herland	00.14.43	Terre	DANIEL Indivision
C	793	t	Bois de Vaud'herland	00.07.52	Terre	DANIEL Indivision
C	1324	t	Haut Hubert	00.35.88	Terre	C.A.R.P.F.
ZB	1	t	Le Petit Noyer	00.87.15	Terre	GERIN Isabelle
ZB	2	t	Le Petit Noyer	00.44.40	Terre	GARNIER Anne Marie
ZB	3	t	Le Petit Noyer	00.22.20	Terre	DANIEL Indivision

S ^{ection}	N ^o	p/t	Lieudit	Superficie	Nature	Propriétaires
				h. a. ca		
ZB	4	t	Le Petit Noyer	00.29.50	Terre	GARNIER Anne Marie
ZB	5	t	Le Petit Noyer	00.90.80	Terre	BOISSEAU Vincent
ZB	6	t	Le Petit Noyer	00.30.50	Terre	PIOT Indivision
ZB	7	t	Le Petit Noyer	01.08.20	Terre	GARNIER-VERLUISE
ZB	8	t	Le Petit Noyer	04.07.30	Terre	GARNIER Anne Marie
ZB	9	t	Le Petit Noyer	00.29.55	Terre	DE GORGUETTE D'ARGOEUVES Ind.
ZB	10	t	Le Petit Noyer	01.01.50	Terre	BOISSEAU Vincent
ZB	11	t	Le Petit Noyer	01.77.90	Terre	DERNIS Jacqueline
Chemin Ruraux						
Chemin Rural n°23				00.36.30		Communes Roissy en France
Chemin dit de Roissy				00.28.00		Communes Roissy en France
TOTAL Secteur B				122.46.78		

SECTEURS C - Commune de GONESSE						
ZK	47	p	Ball trap	02.72.70	Ball-Trap	SNC ROISSY GONESSE
ZL	16	p	Le Morlu	02.32.20	Fort	PLANSON Marie Rose
ZL	17	t	Le Morlu	00.16.27	Fort	AKIOLIS GROUP
ZL	46	t	Le Morlu	00.02.50	Fort	AKIOLIS GROUP
TOTAL Secteur C				05.23.67		



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
De la Direction des Affaires Médicales (Personnel Médical)

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M006/8
Date d'application : 02 Mars 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Affaires Médicales (personnel médical)	Attachée d'Administration

1 Objet

Définir les modalités de réalisation de la délégation de signatures pour la Direction des Affaires Médicales (Personnel Médical) en cas d'absence ou d'empêchement de sa directrice adjointe.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement de leurs domaines de compétences.

3 Description


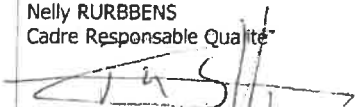

Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative de la Directrice.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction des Affaires Médicales (Personnel Médical)
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction des Affaires Médicales (personnel médical)
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisir le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RURBBENS Cadre Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	---	---

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 02 Janvier 2018 et abrogée,


Vu la note de service 2020-07 informant de la prise de fonctions de Marie HIANCE à la Direction des Affaires Médicales à compter du 02 Mars 2020,

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie HIANCE, Directrice Adjointe, **délégation est accordée à :**

- **Virginie TADOUNT**, Attachée d'Administration

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Affaires Médicales (personnel médical).

Par ailleurs, dans le cadre des astreintes de direction, **délégation est accordée à V. TADOUNT** à l'effet de signer en lieu et place du directeur tous les actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'Établissement.

Virginie TADOUNT	Attachée d'Administration	
-------------------------	---------------------------	--